



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Double compétition de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour
l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International Génies en Herbe OHADA
CIGHO

Règlement Officiel¹ 14^{ème} Concours International « Génies en Herbe OHADA »

1. Généralités

Le Concours international « Génies en Herbe OHADA » (GHO) est une idée originale qui vise d'une part à promouvoir et vulgariser les instruments juridiques de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et d'autre part à favoriser l'insertion socio-professionnelle de jeunes diplômés. Au-delà, le Concours s'est voulu être également un cadre de saine émulation entre jeunes étudiants et professionnels venant de divers horizons en participant à l'intégration culturelle. Le Concours est organisé par le **Comité International Génies en Herbe OHADA (CIGHO)** (ci-après désigné **Comité International**), association apolitique et à but non lucratif spécialement créé à cet effet.

Le Concours est une double compétition, estudiantine et professionnelle.

La compétition estudiantine est itinérante et se tient chaque année dans l'un des pays membres de l'OHADA, de préférence celui qui en assure la présidence, si les conditions le permettent. Cependant, sa tenue dans un pays donné est décidée discrétionnairement par le Comité International à la suite d'un appel à candidature.

La compétition professionnelle se tient tous les deux ans.

La présente édition se tiendra à Kinshasa, en République Démocratique du Congo (RDC), du 09 au 14 octobre 2023, en co-organisation avec Génération OHADA-RDC.

2. Participants

Le Concours est ouvert à l'ensemble des pays membres et non membres de l'OHADA. Il faut toutefois distinguer les participants de la compétition estudiantine de ceux de la compétition professionnelle.

Pour la compétition estudiantine - Chaque pays participant doit présenter une seule équipe. Cela suppose que des compétitions nationales soient organisées pour la sélection de ladite équipe. En tout état de cause, le mode de sélection de l'équipe est à la discrétion du Coordonnateur national, sauf dans le pays co-organisateur.

¹ Le présent règlement s'applique à tous les acteurs du Concours : Organisateur, Co-organisateur, coordonnateurs nationaux ou toute personne en faisant office, membres d'équipes. Il précise le Règlement Général et est complété par les conditions d'accréditation des coordonnateurs nationaux ainsi que tout autre texte adopté dans le cadre du Concours.



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Double compétition de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour
l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International Génies en Herbe OHADA
CIGHO

Dans les pays où une présélection nationale n'a pu être organisée, faute de Coordination nationale, l'équipe qui aura manifesté au Comité International sa volonté de participer au Concours, et qui en remplit les conditions, sera autorisée à prendre part à la phase internationale.

Les équipes devront être constituées de personnes régulièrement inscrites dans une Faculté de Droit/d'Economie/de Comptabilité ou dans tout autre Institut où est enseigné le Droit et non encore titulaire de la Maîtrise ou du Master en Droit. **Est exclu de cette compétition tout professionnel. En tout état de cause, aucun candidat ne doit avoir 30 ans révolus.**

Les équipes devront être composées de trois (03) membres, avec la présence obligatoire d'un garçon ou d'une fille au moins. Toute équipe participante qui ne respecterait pas cette condition relative au genre, se verra retrancher 30 points à l'issue des matches de poule de la phase éliminatoire internationale.

Aucun candidat ne peut participer plus d'une fois au Concours.

Le Comité International apprécie en dernier ressort le respect, par les équipes, des conditions d'éligibilité et décide de qui est éligible au Concours. Cela n'exclut pas le droit pour toute équipe lésée de saisir ledit Comité, par voie écrite, de toute contestation relative à la composition d'une équipe.

A la phase internationale, chaque équipe (les 3 candidats) est accompagnée par un Coordonnateur national ou un accompagnateur pour les pays où il n'existe pas de Coordination nationale. A la qualité de Coordonnateur national celui qui a été accrédité comme tel par le Comité International en vertu du Contrat d'accréditation régulièrement signé. Son séjour et sa restauration sont pris en charge par le Comité d'Organisation dans les conditions préalablement définies.

Si une équipe éprouve le besoin de s'adjoindre un membre supplémentaire en dehors des trois (03) candidats et du Coordonnateur national / Accompagnateur, le Comité International n'est nullement responsable de son séjour. Il ne prendra aucune disposition concernant ce dernier, à l'exclusion de conseils et recommandations qui pourront être fournis.

Toutefois, si les conditions le permettent, le co-organisateur pourra, à sa seule responsabilité, exiger un montant forfaitaire de chaque équipe pour couvrir l'hébergement et/ou la restauration de membres supplémentaires. A cette fin, les équipes concernées doivent impérativement prendre contact avec le Project Manager (emerysan20@gmail.com) de l'édition avant le 16 septembre 2023.

Pour la compétition professionnelle – Les règles spécifiques à cette compétition seront indiquées lors de la cérémonie d'ouverture de la phase finale de compétition estudiantine en octobre prochain. Les lauréats seront récompensés à l'occasion de la 15^{ème} édition.

3. Modalités de participation

- Pour la Compétition estudiantine, chaque équipe doit s'acquitter des frais d'inscription et prendre en charge ses frais de déplacement (aller-retour) vers le pays de la compétition. **Vis-à-vis du Comité International, le paiement des frais d'inscription est l'obligation du Coordonnateur national.**



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Double compétition de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour
l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International Génies en Herbe OHADA
CIGHO

Les frais d'inscription s'élèvent à **200.000F CFA/équipe, payables au plus tard le samedi 16 septembre 2023 à 18h.**

Les paiements se font exclusivement auprès du Bureau Exécutif du Comité International via virement bancaire, transfert d'argent minute (*Western Union, Money Gram*) ou Mobile Money.

Le non-paiement des frais d'inscription dans le délai prévu équivaut systématiquement à la non-participation à l'édition en cours. Aucune communication ne sera entretenue avec ladite équipe et aucune prise en charge ne sera fournie. Elle ne sera pas autorisée à effectuer le déplacement dans le pays de l'édition.

NB : Les frais d'inscription restent acquis au Concours, même en cas de retrait de l'équipe.

Chaque équipe est seule responsable de ses frais de voyage vers le lieu de la compétition (titre de transport et visa/autorisation de voyage). C'est la responsabilité principale du Coordonnateur National. Le Comité International ne pourra offrir qu'un appui technique à l'équipe (lettre de recommandation...). Il pourra néanmoins, dans le cadre d'éventuel partenariat négocié, orienter le Coordonnateur national vers des partenaires susceptibles de lui apporter une assistance matérielle ou financière.

- Pour la Compétition professionnelle, il n'y a aucun frais d'inscription. Les candidats seront invités à s'inscrire via une adresse E-mail à communiquer au lancement de la compétition professionnelle.

4. Langue

La langue de la compétition est le français.

5. Calendrier de la phase internationale

La phase internationale du Concours est prévue pour se tenir du **09 au 14 octobre 2023.**

Le programme détaillé de la semaine du Concours sera communiqué lors de la cérémonie d'ouverture.

6. Déroulement du Concours

Le concours se subdivise en deux compétitions : l'une estudiantine et l'autre professionnelle

- **Pour la compétition estudiantine**, les équipes participantes au Concours s'affronteront dans des poules dont le nombre, sans qu'il ne puisse dépasser quatre (04), sera fonction du nombre de pays participants. La constitution des poules est déterminée à la cérémonie d'ouverture du concours suivant le mode opératoire arrêté par la Commission Scientifique. A l'issue de cette manche éliminatoire, la première équipe de chaque poule (s'il y en a 4) sera qualifiée pour les demi-finales et les vainqueurs de celles-ci iront en finale. Dans l'hypothèse exceptionnelle où seulement deux (2) poules ont pu être constituées pour la manche éliminatoire, les deux premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour les demi-finales. Le Comité peut modifier ces règles en fonction des circonstances, mais avant que la compétition ne soit entamée. Le classement des équipes par poule est déterminé par le cumul des points obtenus lors des différents matchs auquel s'ajoute la note (moyenne) des mémoires.

Les candidats s'affronteront autour de deux (02) catégories d'épreuves standard adaptables selon les besoins de chaque édition: **les épreuves écrites et l'épreuve orale.**





CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Double compétition de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour
l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International Génies en Herbe OHADA
CIGHO

- **Les épreuves écrites ou *Le Questionnaire*** : il se compose de quatre (04) rubriques :
 - les Questions à Choix Multiples (QCM)
 - l'Intégration Africaine (IA)
 - le Qui suis-je ? (Q)
 - le Quiz-Relai MARD (QRM)
- **Les Questions à Choix Multiples** : Il s'agit de trouver la bonne réponse parmi plusieurs propositions de réponse. Il sera soumis aux compétiteurs dix (10) questions de dix (10) points chacune pour la bonne réponse. Ils auront, à cet effet, deux (02) minutes et trente (30) secondes pour y répondre. La mauvaise réponse retranche cinq (05) points et l'abstention vaut zéro (00) point. A partir de la seconde abstention, il est retranché cinq (05) points à chaque nouvelle abstention. Les questions portent essentiellement sur les textes de l'OHADA, en l'occurrence le Traité OHADA, les règlements de procédure et d'arbitrage et les actes uniformes. Pour la manche éliminatoire, les questions porteront sur onze (11) textes choisis discrétionnairement par la Commission Scientifique et communiqués une semaine (07 jours) avant le début effectif de la phase internationale.
- **L'Intégration Africaine** : L'OHADA étant un outil d'intégration africaine, il nous est apparu utile d'accorder une vitrine au concept de l'Intégration Africaine à travers ses Hommes, ses Institutions et des Dates. Aussi, les candidats auront à répondre, pendant deux (02) minutes et trente (30) secondes, à dix (10) questions de cinq (05) points chacune portant sur les institutions de l'espace OHADA et Etats africains relativement aux hommes, à la culture, à l'histoire, à la géographie, etc. Les mauvaises réponses et les absences ne sont sanctionnées que par la note de zéro (00).
- **Le Qui suis-je ?** : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers un faisceau d'indices. Chaque indice compte pour un nombre de points précis. C'est une épreuve de duel qui oppose les équipes deux à deux. Lors de la manche éliminatoire de la phase internationale, la confrontation des équipes sera déterminée par tirage au sort. La première équipe à donner la bonne réponse obtient les points de l'indice et met fin à l'épreuve. 1^{er} indice : 30 pts ; 2^{ème} indice : 20 pts ; 3^{ème} indice : 15 pts ; 4^{ème} indice : 10 pts ; 5^{ème} indice : 5 pts.
- **Le Quiz-Relai MARD** : Il s'agit de répondre à une série de trois (03) questions spécifiques aux Actes uniformes sur la médiation et sur l'arbitrage. Les membres de l'équipe seront interrogés oralement et successivement, selon l'ordre préalablement défini par eux et sans possibilité de consultation. La bonne réponse permet de poursuivre le relai. En cas de mauvaise réponse, le relai s'interrompt pour l'équipe, toutefois elle conserve le bénéfice des points obtenus pour les éventuelles bonnes réponses précédentes. L'équipe qui achève le relai reçoit un bonus de cinq (05) points. Le candidat interrogé dispose de 5 secondes pour donner la réponse à la question. Chaque bonne réponse compte pour cinq (05) points.
- **L'épreuve orale ou *La plaidoirie*** : Cet exercice est un procès simulé. Chaque équipe constituera un collège d'avocats fictifs, chaque collège devant jouer à la fois le rôle de requérant et de défendeur devant la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA). Il s'agira d'argumenter sur des problèmes de droit posés dans un cas hypothétique.

Les plaidoiries orales, à la fois pour les manches éliminatoires et pour les demi-finales, dureront quinze (15) minutes pour chaque équipe, à raison de douze (12) minutes en principal et 3 minutes pour la réplique ou la duplique. Pour la finale, ce sera quinze (15) minutes en principal et 3 minutes pour la réplique ou la duplique, soit dix-huit (18) minutes pour chaque équipe. Les questions ne seront posées par les membres de la Cour qu'à la fin des plaidoiries des équipes en confrontation. Le jury devra limiter l'exercice des questions à un temps raisonnable, proposé par le Comité scientifique en tenant compte des impératifs du Concours. Aucun membre de l'équipe ne peut parler plus de 6 minutes, ni moins de 3 minutes.

Les candidats devront présenter également leurs conclusions écrites (mémoire demandeur et mémoire défendeur), qui seront corrigées par un jury indépendant de trois (03) ou cinq (05) personnes. Les mémoires en demande et en défense



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Double compétition de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour
l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International Génies en Herbe OHADA
CIGHO

doivent être envoyés au même moment² par fichier numérique en format Word au Comité d'Organisation (Commission Scientifique) à la fois aux adresses : contact@concoursgho.org et b.awanan@concoursgho.org au plus tard le **1^{er} octobre 2023 minuit**. **Les mémoires communiqués hors délais subiront une pénalité de retard de 15 points sur le total des points obtenus. Ceux communiqués après la cérémonie de lancement de la phase internationale seront déclarés irrecevables et sanctionnés par la note de zéro (0).**

Chaque équipe devra également fournir au Comité d'Organisation **8 exemplaires tapuscrits** de chacun des mémoires (**8 en Demande et 8 en Défense**) lors de la cérémonie d'ouverture du Concours.

Au début de toute rencontre, il sera procédé à la communication des mémoires de chaque équipe à l'autre. Les mémoires devront être remis aux organisateurs après la rencontre.

Les mémoires doivent respecter les critères de forme suivants :

- Police : Time new roman
- Taille : 12
- Nombre de pages : 10 maximum

Les règles pratiques de la compétition seront précisées aux participants avant le début de la compétition.

Les critères de notation de la Plaidoirie et des mémoires sont annexés au présent règlement.

➤ **Pour la compétition professionnelle**, il s'agit d'écrire un article sur un thème qui sera communiqué lors du lancement de la compétition. Le Règlement spécifique à la compétition précisera les caractéristiques des articles.

7. Réclamations

Au titre de la compétition estudiantine, les candidats peuvent formuler des réclamations **uniquement** pour l'épreuve du Questionnaire, exception faite du *QSI*, en ce qui concerne son contenu. La réclamation portant sur le contenu de l'épreuve est à adresser au Président du Jury par écrit et à la fin de la rubrique concernée. Le Jury se prononce à la fin de l'épreuve *Questionnaire*. Le Jury peut solliciter l'avis de la Commission Scientifique en cas de besoin. La décision du Jury est sans appel, sauf si elle est manifestement contraire à l'esprit du Concours et à sa scientificité. La Commission Scientifique décide en dernier ressort. La réclamation portant sur le total des points est adressée directement à la Commission Scientifique.

Au titre de la compétition professionnelle, aucune réclamation n'est admise en raison de la nature de la compétition.

8. Jury

Le Jury de la compétition estudiantine est différent de celui de la compétition professionnelle. Dans les deux cas, la fonction est gratuite.

Pour la compétition estudiantine - Le jury des épreuves du *Questionnaire* se distingue de celui de la *Plaidoirie*. Quel que soit le jury, il est composé en nombre impair. En cas de nécessité la Commission

² Les mémoires ne seront considérés comme envoyés qu'à la date de réception de celui en demande et de celui en défense. La date prise en compte sera celle de réception du dernier mémoire.





CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Double compétition de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour
l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International Génies en Herbe OHADA
CIGHO

Scientifique peut désigner l'un de ses membres ou toute autre personne remplissant la condition d'impartialité pour prendre part au jury.

Pour les éliminatoires et les demi-finales, le jury du *Questionnaire* sera composé, à la discrétion de la Commission Scientifique par tout tiers jugé apte. A défaut, la Commission Scientifique formera un jury. Le jury de la *Plaidoirie* des éliminatoires et des demi-finales est composé de professionnels du droit (praticiens et théoriciens) et ne comprend aucun coordonnateur national, encadreur ou personne liée à l'encadrement d'une équipe.

Pour la finale, le jury de la plaidoirie sera constitué par des professionnels de haut rang désignés par le Comité International, après proposition de la structure co-organisatrice. Ce jury devra comprendre au moins un (01) membre d'une nationalité différente des autres.

Pour la compétition professionnelle – Le Jury se compose de professeurs d'université de différentes nationalités, désignés par le Comité International.

9. Principes du Concours

L'impartialité est la règle d'or du concours. La nationalité d'un membre du jury ou d'un membre de la Commission scientifique ne peut être interprétée comme un élément de partialité de celui-ci. Le seul lien de rattachement à une équipe est l'appartenance à son staff d'encadrement.

Il est formellement interdit à un membre quelconque d'une équipe de récolter et diffuser des informations sur une autre équipe. Au cours des éliminatoires, aucun membre d'une équipe ne pourra assister aux rencontres des autres équipes de sa poule. Cette règle vaut pour tous ceux qui ont un lien avec l'encadrement de l'équipe en compétition.

La violation des principes du Concours sera sanctionnée soit par une pénalité de vingt-cinq (25) points soit par une disqualification de l'équipe concernée. La sanction, qui sera prononcée proportionnellement à la faute, est à la discrétion de la Commission Scientifique. Aucun recours n'est ouvert contre celle-ci.

Toute acte de corruption (la tentative y compris) d'un membre quelconque de l'Organisation, imputable à toute personne liée à une équipe, en vue de favoriser le classement de cette dernière ou la divulgation des épreuves ou d'informations confidentielles sera sanctionnée par la disqualification immédiate de celle-ci par la Commission Scientifique, saisie d'office ou sur dénonciation.

10. Prix et récompenses

Tous les participants recevront **des diplômes de participation**. Les lauréats recevront, selon les moyens mis à la disposition du Comité International, **des bourses d'études**³, **des stages**⁴ et **d'autres lots**. Les prix suivants seront décernés : 1^{ère} Meilleure Equipe, 2^{ème} Meilleure Equipe, Plaideur d'Argent,

³ Si le Comité International en a la disposition.

⁴ Si le Comité International en a la disposition.



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Double compétition de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour
l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International Génies en Herbe OHADA
CIGHO

Plaideur d'Or, Meilleur Candidat (*Prix KOUACOU Aya Rebecca*), Meilleur Mémoire et le Prix du Meilleur Article (*remis à la 15^e édition en 2024*).

Les critères de détermination des lauréats sont les suivants :

- **1^{ère} Meilleure Equipe** : Il s'agit d'un prix collectif récompensant l'équipe vainqueur du Concours ;
- **2^{ème} Meilleure Equipe** : Il s'agit d'un prix collectif récompensant l'équipe finaliste, 2^{ème} au Concours ;
- **Le Plaideur d'Argent** : Il s'agit d'un prix individuel récompensant le/la candidat(e) ayant cumulé, à la plaidoirie, le plus grand nombre de points lors des éliminatoires et de la demi-finale ;
- **Le Plaideur d'Or** : Il s'agit d'un prix individuel récompensant le candidat ayant cumulé, à la plaidoirie, le plus grand nombre de points lors de la finale ;
- **Prix KOUACOU Aya Rebecca du Meilleur Candidat** : Il s'agit d'un prix individuel récompensant le candidat (masculin ou féminin) ayant cumulé le plus grand nombre de points, à la plaidoirie et au relai, lors des phases de poule ;
- **Meilleur Mémoire** : Il s'agit d'un prix collectif récompensant l'équipe ayant obtenu la meilleure moyenne des mémoires sur la base des critères de la compréhension du sujet, de la qualité et de la pertinence de l'argumentation et du style et de la clarté de la rédaction ;
- **Prix du Meilleur Article** : Il s'agit d'un prix individuel récompensant le vainqueur du concours professionnel.

Ces prix sont représentés par **des trophées**. Les Meilleurs mémoires seront publiés.

Des prix honorifiques ou spéciaux pourront être décernés.

Les prix récompensant les plaideurs ne peuvent être cumulés par une même personne. Au cas où le détenteur du prix du Plaideur d'Argent obtient le plus grand nombre de point à la finale, le prix du Plaideur d'Or sera remis au second candidat détenant le plus grand nombre de point. En cas d'égalité, le Jury plaidoirie de la finale décide.

La gestion ou la répartition des récompenses, collectives ou individuelles, n'engagent pas le Comité International une fois qu'elles sont remises aux concernés.

Pour les deux compétitions, aucune récompense en argent n'est prévue par le Comité International.

11. Colloque International

Un colloque international est prévu en marge de la Compétition. Il permet de discuter de thématiques d'actualité et intéressant le Droit communautaire des affaires et des sujets connexes. Il se tiendra le jour de la cérémonie d'ouverture de la compétition.

12. Excursion

Une excursion aura lieu pendant la semaine du Concours. Ce sera l'occasion pour les participants de visiter un lieu d'intérêt touristique de la RDC.

13. Séjour des participants

Le séjour des participants, en ce qui concerne l'hébergement⁵ et la restauration des membres de l'équipe et du Coordonnateur national pendant la semaine de la compétition, est à la charge du Comité d'Organisation.

⁵ Les organisateurs s'engagent à fournir aux participants un cadre d'un minimum satisfait répondant à des conditions d'esthétique et d'hygiène.



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Double compétition de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour
l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International Génies en Herbe OHADA
CIGHO

Sauf pour des raisons sanitaires ou pour cas de force majeure, toutes les équipes participantes sont accueillies sur le même lieu d'hébergement. Tenant compte de l'intégration qui sous-tend le Concours, les candidats de même sexe sont logés deux (02) par chambre/ou par lit⁶ en s'assurant du brassage de nationalité ou d'origine. Les Coordonnateurs sont logés dans des chambres individuelles.

La prise en charge des quatre (04) personnes concernées débutent le **dimanche 08 octobre** et s'achève le **15 octobre 2023**. Des aménagements pourront être trouvés en fonction du plan de vol des équipes. En ce sens, les frais supplémentaires relatifs à une arrivée et un départ en dehors de la période couverte par les organisateurs seront partagés entre les équipes et le Comité d'organisation.

14. Interprétation du règlement

Le Comité International est seul compétent pour interpréter le présent règlement.

Il se réserve le droit de préciser, compléter ou modifier les règles du concours **à tout moment** sans contredire l'esprit du concours. Conformément au point 6 du présent règlement, une fois la compétition démarrée, les règles relatives au déroulement de la compétition sont insusceptibles d'être modifiées.

15. Contacts

Secrétariat Exécutif

Comité International Génies en Herbe OHADA

Email: contact@concoursgho.org

s.touame@concoursgho.org

Tel : +225 07 47 52 27 56/ 01 03 53 32 73

Site web : www.concoursgho.org

8



⁶ Faute de lits séparés.

